



COMMUNIQUE DE PRESSE

Mamoudzou le 18 décembre 2019

Le 16 janvier prochain, notre camarade Moutouin Souffiane est convoqué devant le **Tribunal Correctionnel de Saint-Denis de La Réunion** à la demande du Procureur de la République près le TGI de Saint-Denis.

Il lui est reproché d'avoir « *porté des allégations ou imputations d'un fait portant atteinte à l'honneur ou à la considération de M. Camille MIANSONI, procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de MAMOUDZOU (MAYOTTE) [...]* ».

Le Collectif des Citoyens de Mayotte soutient Moutouin, dirigeant du CODIM (Comité de Défense des Intérêts de Mayotte) et s'étonne de la suite que le TGI de Saint-Denis de La Réunion donne à cette affaire.

En effet, comment comprendre que, face à l'ampleur du problème de l'immigration clandestine, la justice braque le projecteur sur une personne dont l'activité est reconnue d'utilité publique, juste pour avoir dit ce que tout Mahorais aurait dit exactement dans les mêmes termes ? Quand un individu débarque à Mayotte et parle d' « *un Camille haut placé* », est-il un crime de lèse-majesté de penser que Camille Miansoni est un Camille haut placé à Mayotte ? A Défaut, quel autre Camille pourrait venir à l'esprit ?

Et dans cette confusion totale où on connaît les tenants et les aboutissants de l'affaire du GIR (Groupe d'Intervention Régionale) qui organisait l'entrée des clandestins et de la drogue

à Mayotte, y compris de l'héroïne qui a tué la jeune Roukia). C'est dans cette même confusion qu'on apprend tous les jours que des policiers de la police de l'air et des frontières sont impliqués dans les filières juteuses de l'immigration clandestine. Dans cette confusion, est-il donc un crime de lèse-majesté que d'exprimer son étonnement en apprenant qu'un clandestin venant de débarquer à Mayotte cherche à contacter « *un Camille haut placé* » et qu'on puisse se demander si ce Camille pourrait être Camille Miansoni ? Devons-nous sanctifier les noms des procureurs quand on connaît l'histoire du procureur Philippe Faisandier dans l'affaire du GIR ?

Quelle est donc la faute de Moutouin Souffiane ? Est-ce parce qu'il a affirmé l'évidence selon laquelle la mention de « *un Camille haut placé* » à Mayotte fait penser instinctivement à Camille Miansoni ou est-ce parce que l'activité du CODIM, consistant à signaler les *beachages*, gêne les autorités qui préfèrent mettre en avant des chiffres de reconduites à la frontière en cachant leur incapacité à stopper les entrées par dizaines journalièrement ou hebdomadairement ?

Comment comprendre cet acharnement contre ce responsable du CODIM quand on se réfère à ce passage du courrier en date du 17 mars 2018 (4 jours après sa rencontre avec le Collectif et l'Intersyndicale pendant le mouvement de 2018) de Madame Annick Girardin, ministre des outre-mer, adressé aux parlementaires, au président du Conseil départemental et aux maires de Mayotte ?

«

En matière de lutte contre l'immigration irrégulière, l'Etat a décidé de la création d'un Etat-major opérationnel, sous la direction d'un sous-préfet chef d'Etat-major, d'un renforcement des moyens nautiques, afin de garantir une capacité permanente d'intervention en mer, d'un accroissement des capacités d'appui aérien, et de la création d'un groupe d'enquête interservices.

A l'occasion des échanges organisés sur place, les demandes complémentaires des élus, de syndicats et des collectifs ont été prises en compte :

- *Le haut fonctionnaire placé auprès du préfet, en charge de coordonner la LIC, sera nommé la semaine prochaine ;*
- ***L'Etat associera les citoyens à la définition des objectifs et au suivi des résultats de la lutte contre l'immigration clandestine ;***
- ***Les associations citoyennes œuvrant dans le champ de l'immigration à Mayotte y seront représentées ;***

[...]

»

Moutouin Souffiane fait partie « *des citoyens intéressés à la définition des objectifs et au suivi des résultats de la lutte contre l'immigration clandestine* » et est membre d'une des « *associations citoyennes œuvrant dans le champ de l'immigration à Mayotte* ». Mais il semble que son action déterminée sur le terrain, consistant à signaler les arrivées des kwassas, gêne au point que cette convocation a tout l'air d'une manœuvre d'intimidation visant à le stopper.

Le Collectif des Citoyens de Mayotte appelle toute la population de Mayotte à soutenir notre camarade et à demander à la justice et à l'Etat de concentrer leurs efforts sur une lutte plus efficace contre les filières organisant le trafic d'êtres humains en direction de Mayotte. L'Etat se doit de mettre fin à la corruption impliquant des dizaines, voire des centaines de millions d'euros et qui, couplée avec la non-maîtrise de l'immigration, maintient ce territoire français et européen de l'océan Indien dans la pauvreté, le sous-développement et l'insécurité.

Contact presse : Said MOUHOUDHOIRI
Email : said02mouhoudhoiri@gmail.com
Tel : 0639 24 20 03